



# RÈGLEMENT FINANCIER

## ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

L'inscriptions d'un élève à l'école primaire « Planeta Educar » de Luanda implique l'acceptation sans réserve des conditions financières dont le détail est donné ci-après.

### 1/ LES FRAIS DE SCOLARITÉ :

#### 1.A) POUR LES CLASSES DES SECTIONS FRANÇAISES: TPS, PS, MS, GS, CP

Les montants des frais de scolarité sont indiqués en Kwanzas dans le tableau ci-dessous. Ces frais sont facturés en kwanza sur 10 mois pour les classes de PS, MS, GS, CP et sur 12 mois pour les classes de TPS.

**A.1 -CLASSES DE PS, MS, GS, CP:** Les frais de scolarité sont dus sur 3 périodes :

- La 1ère période est facturée en début d'année scolaire au mois de septembre.
- Le 2ème période est facturée au début du mois de janvier
- Le 3ème période est facturée au début du mois d'avril

**-Classe de TPS:** Les frais de scolarité sont dus sur 4 périodes:

- La 1ère période est facturée en début d'année scolaire au mois de septembre.
- Le 2ème période est facturée au début du mois de décembre
- Le 3ème période est facturée au début du mois de mars
- A partir de la 4ème période les frais sont mensuels ( juin/ juillet)

Le service comptable communique à chaque famille une facture correspondant aux frais de scolarité demandés. Toute période entamée est due en intégralité. Une absence momentanée, qu'elle qu'en soit la durée, ne donne droit à aucune réduction des frais de scolarité.

**A.2** Une réduction de 10% sur les frais de scolarité est accordée à partir du 2ème enfant d'une même fratrie uniquement pour les familles dont les frais ne sont pas pris en charge par une entreprise.

**A.3 Montant des écolages par période :**

CLASSE FRANÇAISE: CP	FRAIS PAR PERIODE	1 450.000,00 kz
CLASSES FRANÇAISES: PS, MS, GS	FRAIS PAR PERIODE	1 250.000,00 kz
CLASSE FRANÇAISE DE TPS	FRAIS PAR PÉRIODE EN DEMI/JOURNÉE (déjeuner inclus)	735 000,00 kz
	FRAIS PAR PÉRIODE EN JOURNÉE COMPLÈTE	900 000,00 KZ

## **2.B) POUR LES CLASSES DES SECTIONS ANGLAISES: KG0, KG1, KG2, KG3**

Les montants des frais de scolarité sont indiqués en Kwanzas dans le tableau ci-dessous. Ces frais sont facturés en kwanza mensuellement sur 10 mois pour les classes de KG1, KG2, KG3 et mensuellement sur 12 mois pour la classe de KG0.

**B.1** Le service comptable communique à chaque famille une facture correspondant aux frais de scolarité demandés. Tout mois entamé est due en intégralité. Une absence momentanée, qu'elle qu'en soit la durée, ne donne droit à aucune réduction des frais de scolarité.

**B.2** Une réduction de 10% sur les frais de scolarité est accordée à partir du 2ème enfant d'une même fratrie uniquement pour les familles dont les frais ne sont pas pris en charge par une entreprise.

**B.3 Montant des écolages par mois :**

CLASSES ANGLAISE KG1, KG2, KG3	FRAIS PAR MOIS	265 000,00 kz
CLASSE ANGLAISE KG0	FRAIS PAR MOIS EN DEMI/JOURNÉE (déjeuner inclus)	245 000,00 kz
	FRAIS PAR MOIS EN JOURNÉE COMPLÈTE	300 000,00 KZ

## **3.C) LES FRAIS DE SCOLARITÉ COUVRENT:**

- La scolarité.
- Les frais relatifs à certaines activités ou sorties pédagogiques. L'établissement se réserve le droit de demander une participation aux familles pour certaines d'entre elles.

## **4.D) LES FRAIS DE SCOLARITÉ NE COUVRENT PAS:**

- Les droits d'inscription
- L'assurance (8.000,00 Kz + IVA)
- Les activités périscolaires (optionnelles)
- L'uniforme (9.000,00 Kz + IVA)
- le Centre Aéré (POUR LES CLASSES DE PS, MS, GS, KG1, KG2, KG3)

### **2/ Les droits d'inscription/réinscription :**

**2.1** Chaque élève inscrit à l'école Planeta Educar doit obligatoirement acquitter des droits d'inscription ou de réinscription.

**2.2 Les droits de 1ère inscription** concernent tout élève qui s'inscrit pour la première fois ou tout élève qui a quitté l'établissement depuis plus de 12 mois. Le montant de ces droits est fixé pour l'année scolaire 2024-2025 à : **500 000 AOA.**

**2.3** Pour les élèves inscrits l'année précédente à « Planeta Educar » **les droits de réinscription** s'élèvent à **150 000 AOA** par enfant pour l'année scolaire 2024-2025.

**2.4** Pour l'année scolaire 2024-2025, les inscriptions et réinscriptions ont lieu du 1er avril 2024 au 15 mai 2024.

Les frais de première inscription doivent être réglés à réception de la confirmation d'inscription **avant le 7 juin 2024.**

L'inscription ou la réinscription d'un élève ne sera considérée comme définitive qu'au versement intégral de ces frais et cela même si le dossier est composé de tous les autres documents demandés.

**2.5** Les droits d'inscription ou de réinscription ne bénéficient d'aucun abattement. Ils ne sont pas remboursés dans le cas où l'enfant inscrit ne se présenterait pas à la date prévue, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la direction.

### **3/ Les fournitures scolaires:**

**3.1.** L'ensemble des fournitures scolaires nécessaires à la scolarité des enfants inscrits en classes de maternelle et de primaire (papier, cahier, stylos, peintures, crayons de couleurs, ciseaux,...) sont fournies par l'établissement contre une participation forfaitaire obligatoire:

- **50 000 kwanzas** par enfant en classe de maternelle
- **80 000 en kwanzas** par enfant en classe de CP.

Ce montant est non remboursable.

Chaque enfant de maternelle et primaire devra néanmoins être muni d'un cartable, d'une trousse(pour le CP) et d'une gourde.

**3.2.** Ces prestations apparaîtront sur la facture du 1er trimestre de l'année scolaire.

#### **4 / Les modalités de paiement :**

**4.1** Les factures sont envoyées par courrier électronique aux parents, il est important de s'assurer que les adresses communiquées dans le dossier d'inscription sont correctes. Il faut également informer le service Inscription immédiatement en cas de changement d'adresse électronique ([geral@planetaeducar.ao](mailto:geral@planetaeducar.ao)).

**4.2** Les paiements sont à effectuer en Kwanzas sur les numéros de comptes figurant sur les factures.

**4.3** Le justificatif attestant du paiement (bordereau de dépôt ou virement) doit être transmis à la comptabilité de l'école, physiquement ou par voie électronique à [facturation@planetaeducar.ao](mailto:facturation@planetaeducar.ao), en indiquant le nom de l'enfant concerné, sa classe et la référence de la facture.

**4.4** Les frais bancaires sont intégralement à la charge des parents. Veuillez-vous assurer que les instructions de paiement soient nettes de tous frais bancaires.

**4.5** Le service comptable de l'école est doté d'un terminal Multicaixa qui accepte les cartes bancaires dont les cartes bancaires Visa.

*Quel que soit le mode de règlement, dès la confirmation de réception des fonds, un reçu sera délivré par le service Comptabilité de l'école*

#### **5/ Les délais de paiement :**

**5.1** Pour l'année scolaire 2024-2025 les droits de réinscription doivent être payés entre le **1er avril 2024 et le 15 mai 2024** et les droits de première inscription doivent être payés dès la décision favorable de la Commission d'Admission avant le **7 juin 2024**. *A défaut de paiement des droits d'inscription ou de réinscription dans les délais impartis, l'inscription de l'enfant dans l'établissement ne sera pas effective.*

**5.2** Les frais de scolarité doivent être réglés au début de chaque période pour les classes des sections françaises

**5.3** Les frais de scolarité des sections anglaises doivent être réglés jusqu'au 8 de chaque mois.

**5.4** Tout mois entamé est dû dans sa totalité qu'il s'agisse des frais scolaires et du centre aéré.

##### **5.5 Procédure de relances :**

- Un premier rappel sera envoyé le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance.

- Après une semaine, un deuxième rappel sera envoyé.

- Une semaine après l'envoi du deuxième rappel, les parents seront avertis et une pénalité de **10 %** sera automatiquement appliquée aux montants dus.

Après deux rappels, le non-paiement des frais de scolarité et/ou d'inscription à la date prévue peut entraîner le refus d'accès à l'école, la non-inscription à l'école et la non-délivrance de l'exeat aux élèves quittant Planeta Educar.

#### **6/ Les bourses scolaires**

**6.1.** Les élèves de nationalité française peuvent bénéficier d'une bourse scolaire, partielle ou totale, à partir de la petite section de maternelle, s'ils sont âgés d'au moins trois ans dans l'année civile de la rentrée scolaire.

Cette bourse est attribuée par l'A.E.F.E. (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) après avis de la commission locale des bourses.

**6.2.** Le dossier doit être constitué au mois de mars pour l'année scolaire suivante.

Les parents désireux de recourir à cette procédure sont priés de s'adresser au Consulat qui instruit les dossiers.

– Une première commission a lieu au mois de mai.

– Une deuxième commission a lieu fin septembre pour les nouveaux arrivants et à titre exceptionnel lors de changements radicaux de situation.

## **7/ Procédure en cas de départ définitif**

En cas de départ définitif la procédure à suivre est la suivante :

**7.1.** Prévenir le plus tôt possible le secrétariat afin de préparer les formalités de départ : dossier scolaire, certificat de radiation, etc.

**7.2.** Prendre rendez-vous avec le secrétariat afin que soient remis le certificat de radiation et le dossier scolaire.

Ces documents ne seront remis aux parents qu'après vérification auprès du service comptable que tous les frais de scolarité ont bien été réglés.

Luanda, le 12 mars 2024

La Cheffe d'établissement

Mónica Verissimo

